

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 317 Vœu relatif à une stratégie parisienne pour l'enfance : faire le Paris des enfants.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le 25^{ième} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, à l'occasion duquel Paris souhaite mobiliser l'ensemble de ses moyens pour mieux préparer l'avenir des 380 000 enfants parisiens et assurer à chacun d'entre eux une pleine égalité des chances dans cette période de crise économique ;

Considérant que Paris s'est pleinement investie depuis des années dans une politique volontariste à destination des enfants et de leurs familles et est aujourd'hui le 1^{er} département de France en matière d'accueil collectif ;

Considérant que la collectivité parisienne a également développé une politique très ambitieuse à destination des familles qui se traduit par une large palette de services et par un ensemble particulièrement important d'aides financières, avec 45 000 familles qui bénéficient chaque année des aides du Centre d'action sociale parisien en matière de logement, d'énergie, de garde d'enfant ou de soutien au pouvoir d'achat pour un montant global de plus de 75 millions d'euros. ;

Considérant que notre ville est ainsi devenue attractive pour les familles, avec 15 000 familles supplémentaires depuis 2001, et que la municipalité parisienne souhaite accentuer encore ce soutien aux familles et cet investissement dans la jeunesse dès la petite enfance :

- Parce que les configurations familiales et les attentes des parents évoluent, et appellent des réponses nouvelles. L'évolution des modes de vie et les nouvelles attentes des parents nous conduisent à adapter les modalités traditionnelles de notre intervention. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de séparations requiert le développement de nouveaux services tels que la médiation familiale ou les espaces rencontres. Enfin la proportion des familles monoparentales est particulièrement élevée à Paris et appelle une attention toute particulière.

- Parce qu'investir dans l'enfance, c'est prévenir les inégalités sociales et scolaires qui se jouent dès le plus jeune âge. La pauvreté frappe actuellement à Paris comme au niveau national 22 % des enfants avec des concentrations particulièrement fortes dans les arrondissements du Nord et du Nord Est de Paris. Cette pauvreté des enfants est inacceptable et porte en elle un risque fort d'exclusion.

- Parce que pour faire de Paris une ville plus mixte, plus ouverte, plus tolérante et plus innovante encore, nous devons sensibiliser dès le plus jeune âge les petits Parisiens aux enjeux environnementaux et aux droits fondamentaux posés par la Convention internationale des droits de l'enfant à commencer par l'égalité entre les filles et les garçons et le respect des différences. Développer nos actions en ce sens, sur les temps de vie scolaire ou périscolaire et dans les multiples services développés par la ville, c'est préparer l'avenir de notre ville.

Considérant que la municipalité parisienne souhaite traduire cette ambition dans une « Stratégie parisienne pour l'enfance » au sens des préconisations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, selon les quatre axes suivants :

- Pour garantir les droits fondamentaux des enfants parisiens, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant, notion protectrice au cœur de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui doit guider l'ensemble de nos actions, en veillant à leur assurer de bonnes conditions de développement à la fois sur le plan physique, psychologique, affectif, et à les faire participer à la vie de notre cité afin de garantir l'effectivité de tous leurs droits. Nos efforts seront particulièrement mobilisés pour soutenir les enfants pris en charge par les services de la protection de l'enfance, et pour mettre fin aux situations de vie à la rue.

- Pour favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant, et parce que la prévention des inégalités scolaires se joue dès le plus jeune âge, en poursuivant une politique ambitieuse de développement quantitatif et qualitatif des modes d'accueil de la petite enfance, en continuant à développer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des familles, que ce soit en termes d'horaires atypiques ou d'accompagnement de certains publics en situation de handicap ou en insertion professionnelle.

- Pour mieux accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants, en développant les dispositifs de soutien, d'accompagnement et d'entraide entre parents afin de mailler équitablement le territoire parisien et d'assurer aux familles une égalité d'accès aux services (médiation familiale, espaces rencontre, groupes de parole, etc.), en rapprochant les parents et les institutions grâce au développement des conseils de parents dans les établissements de la petite enfance et des espaces parents dans les établissements scolaires, et en prenant en compte la place et le rôle des grands parents.

- Pour construire une ville adaptée aux enfants et attractive pour les familles, en prenant en compte leurs attentes et leurs besoins dans l'élaboration de l'ensemble de nos politiques de logement et d'aménagement urbain, en mobilisant nos moyens pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales, avec une attention particulière aux territoires les plus vulnérables. Pour rendre la ville plus proche des besoins et des usages des enfants, une réflexion sera engagée dans le cadre du budget participatif pour favoriser la participation et l'émergence de projets portés par les enfants.

Considérant que cette Stratégie ne pourra être efficace que portée par l'ensemble des adjoints concernés dans le cadre d'un Comité inter-adjoints, en étroite association avec les partenaires institutionnels que sont la Préfecture (Département et Région), le rectorat de Paris, l'AP-HP, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, en lien avec l'ensemble des acteurs associatifs, avec la mobilisation de tous à travers

un large appel à contribution, l'organisation d'ateliers partenariaux, et des dispositifs de participation innovants permettant d'associer les parents et de recueillir la parole des enfants ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu :

- Que soit élaborée d'ici au printemps 2015 une Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles en coordination avec l'État, la Caisse d'allocations familiales, et les acteurs associatifs,
- Que cette démarche associe étroitement les parents, valorise leurs initiatives, et associe pleinement les arrondissements,
- Que cette démarche associe également les enfants eux-mêmes selon des formes de participation innovantes,
- Que cette démarche intègre un plan d'action dédié à la lutte contre la précarité visible et invisible des enfants,
- Que la mise en œuvre de cette stratégie pour l'enfance et les familles fasse l'objet d'une communication devant le Conseil de Paris puis d'échanges réguliers avec ce dernier.